

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2021 – 2026

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis No 42/25

Comptes 2024

DELEGUEE MUNICIPALE : MME JOHANNA PINI

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

En vertu de l'article 93c, alinéa 2, de la loi vaudoise sur les communes du 28 février 1956, en son état au 1^{er} juillet 2013, et de l'article 93 du règlement du Conseil communal de 2017,

La Municipalité vous présente ses comptes pour l'exercice 2024, objet de ce préavis n° 42/25 pour examen et approbation.

Le compte d'exploitation et le bilan 2024, comparés à ceux de l'exercice précédent et au budget 2024, sont joints au présent préavis.

Introduction

Les comptes 2024 sont établis pour la première fois selon la nouvelle présentation du plan comptable MCH2, tout comme l'avait été le budget 2024. Ceci a un impact sur les opérations de boucllement qui peuvent être entreprises, mais également au niveau de la présentation des comptes.

Pour rappel MCH2 reflète une approche différente de la comptabilité d'une commune en faisant une distinction entre les activités « fondamentales » telle que l'administration, la voirie, les écoles, la police, etc. (considérées comme les activités d'exploitation) ; des activités connexes qui sont liées en particulier au patrimoine financier (activités financières) et qui peuvent servir au financement des premières.

Cette distinction se concrétise en particulier dans la présentation du compte de résultat qui présente en premier lieu un résultat d'exploitation (sans les charges et revenus de l'activité financière), puis le résultat d'opération qui comprend les éléments des activités financières. Finalement, le résultat net intègre les charges et revenus extraordinaires.

Au niveau du boucllement des comptes les principaux changements sont l'introduction et la possibilité de pouvoir faire des attributions :

- aux préfinancements,
- aux amortissements supplémentaires (dont les règles d'utilisation changent par rapport à MCH1),
- à la réserve de politique budgétaire.

Ces attributions ne peuvent avoir lieu que s'il existe un excédent de revenus au moment du boucllement des comptes.

Préfinancement :

Un préfinancement est une constitution de réserve pour une immobilisation du patrimoine administratif clairement identifiée mais qui n'a pas encore été concrétisée. Il s'agit de réserves pour des investissements à venir.

Ensuite les prélèvements sur une réserve de préfinancement s'effectuent dès le début de l'amortissement de l'immobilisation préfinancée et selon la durée d'utilisation de cette dernière. Ainsi les prélèvements de préfinancement s'effectuent par tranches annuelles et servent à couvrir tout ou partie de la charge d'amortissement annuelle de l'immobilisation.

Amortissement supplémentaire :

Un amortissement supplémentaire est une constitution de réserve visant une couverture anticipée des charges d'amortissement d'une immobilisation du patrimoine administratif déjà en service. Il s'agit donc du préfinancement de charges d'amortissements ordinaires. Cette réserve est également dissoute par tranche annuelle.

Réserve de politique budgétaire :

Sous certaines circonstances, une collectivité publique peut vouloir lisser le résultat de ses comptes annuels pour des raisons de politique budgétaire. Dans ces cas, le manuel MCH2 de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) préconise le recours à un compte de réserve unique à l'intérieur du capital propre et qui est le compte de Réserve de politique budgétaire (compte no 2940). Cette rubrique est assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibre. Les attributions à cette réserve et les prélèvements sur celle-ci doivent être comptabilisés soit comme des charges extraordinaires (compte no 3894) soit comme des revenus extraordinaires (compte no 4894). La réserve de politique budgétaire (compte no 2940) ne peut en aucun cas descendre au-dessous de 0.

Source : Manuel MCH2, *Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIG), Direction des finances communales*, Canton de Vaud, Août 2024

Évolution générale des revenus et charges en 2024

L'année 2024 se clôture avec un excédent de revenus de CHF 2'142,22 après attribution aux préfinancements et aux versements nécessaires à des fonds de réserve, contrairement à l'excédent de charges prévu au budget 2024 de CHF 914'260.00.

Ce résultat positif repose sur des revenus plus importants que prévus, grâce à l'encaissement d'impôts aléatoires - droits de mutation, impôt sur les gains immobiliers et surtout impôt sur les successions et donations (qui totalise à lui seul plus de 1,2 million) – bien plus importants que ce qui avait été budgété. Ceci a par contre pour conséquence des charges en augmentation en raison de la participation aux charges cantonales (péréquation) supérieures au budget.

Ainsi, le total des revenus brutes (comprenant les imputations internes de CHF 1,51 millions) de l'exercice 2024 de CHF 25,34 millions est en augmentation par rapport au budget 2024 de plus de CHF 2,8 millions et de CHF 0,4 million par rapport aux comptes 2023. Les charges totales brutes (comprenant les imputations internes) se montent elles également CHF 25,34 millions.

Résultat		Budget	Comptes
Comptes 2024		2024	2023
30 Charges de personnel	-2 269 438.95	-2 190 450.00	-2 110 571.55
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-2 279 336.97	-1 989 010.00	-2 052 043.43
33 Amortissements du patrimoine administratif	-122 984.75	-139 000.00	-136 595.40
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-395 615.62	-142 550.00	-471 251.40
36 Charges de transfert	-17 712 817.81	-17 443 300.00	-18 071 938.58
37 Subventions redistribuées	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (-)	-22 780 194.10	-21 904 310.00	-22 842 400.36
40 Revenus fiscaux	18 680 901.14	17 378 000.00	18 736 024.38
41 Patentes et concessions	840.45	1 000.00	875.40
42 Taxes et redevances	1 999 322.29	1 527 800.00	1 696 921.39
43 Revenus divers	7 560.00	5 500.00	5 900.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	4 780.00	139 900.00	223 788.87
46 Revenus de transferts	2 086 365.67	1 142 000.00	1 825 610.32
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION (+)	22 779 769.55	20 194 200.00	22 489 120.36
RESULTAT D'EXPLOITATION	-424.55	-1 710 110.00	-353 280.00
34 Charges financières (-)	-263 420.31	-258 950.00	-245 478.68
44 Revenus financiers (+)	1 045 987.08	1 054 800.00	935 520.17
RESULTAT FINANCIER	782 566.77	795 850.00	690 041.49
RESULTAT OPERATIONNEL	782 142.22	-914 260.00	336 761.49
38 Charges extraordinaires (-)	-780 000.00	-0.0	-237 000.00
48 Revenus extraordinaires (+)	0.00	0.00	25 000.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-780 000.00	0.00	-212 000.00
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	2 142.22	-914 260.00	124 761.49

Résultat d'exploitation

Comme le montre le compte de résultat ci-dessus le résultat d'exploitation est à l'équilibre en 2024 alors qu'en 2023 ce dernier était déficitaire, ceci étant dû à des charges de transfert (péréquation) inférieures en 2024.

Comparé au budget cela représente une amélioration de CHF 1,7 millions dû à des revenus meilleurs qu'attendus (impôts aléatoires) et des taxes de raccordement aux égouts exceptionnellement élevées, et qui font bien plus que compenser l'augmentation de charges due à la péréquation et à l'obligation de créer une réserve importante pour débiteurs douteux demandée par l'Administration cantonale des impôts (ACI).

Résultat financier

Le résultat des activités de financement est supérieur en 2024 de CHF 92'000 par rapport à 2023 en raison d'intérêts moratoires plus importants en 2024 ainsi que d'intérêts sur des placements à court terme.

Résultat opérationnel et Résultat total

Il résulte de ces différents éléments un résultat opérationnel positif de CHF 782'142, alors qu'un déficit de CHF 914'260 était attendu au budget.

Etant donné cet excédent de revenus ce dernier a été utilisé pour préfinancer les projets à venir (v. p. 2). Ainsi les préfinancements suivants ont été créés sur la base des préavis acceptés par le Conseil Communal ou des préavis déposés pour acceptation au moment de la clôture des comptes :

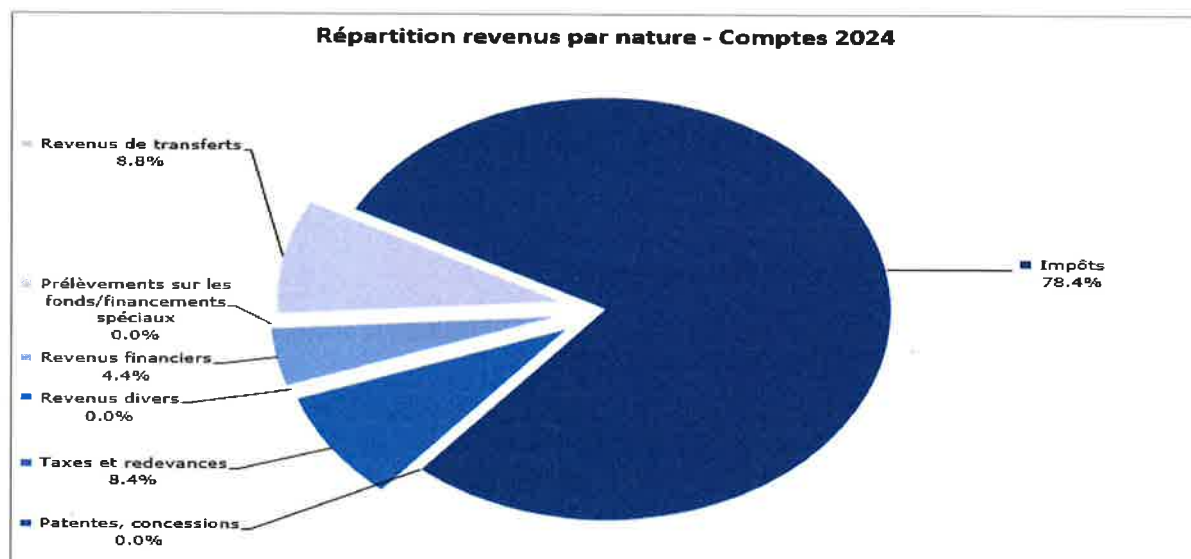
- Préfinancement de Chf 142'000 pour la phase d'étude 1^{ère} étape réaménagement zone de loisirs, préavis n° 31/24,
- Préfinancement de Chf 408'000 pour le crédit d'étude rénovation du centre communal préavis no 37/25,
- Préfinancement de CHF 205'000 pour la réfection du chalet Poêle Chaud, préavis no 40/25.

Ces écritures se retrouvent dans les charges extraordinaires et conduisent à un résultat total positif de CHF 2'142.

Évolution des revenus

Les recettes communales proviennent, comme les autres années, principalement des impôts (78%) et en particulier des impôts sur les personnes physiques qui représentent 66%. Les taxes et redevances sont également une source importante de revenus, représentant plus de 8%, alors que les revenus financiers, provenant principalement du patrimoine financier, représentent eux 4% des revenus. Au final, les revenus totaux bruts (comprenant les imputations internes) s'élèvent à CHF 25'339'316, soit CHF 2,8 millions de plus que le montant budgété (CHF 22'462'200), et sont supérieurs aux comptes 2023 de CHF 0,4 millions.

Structure des revenus :

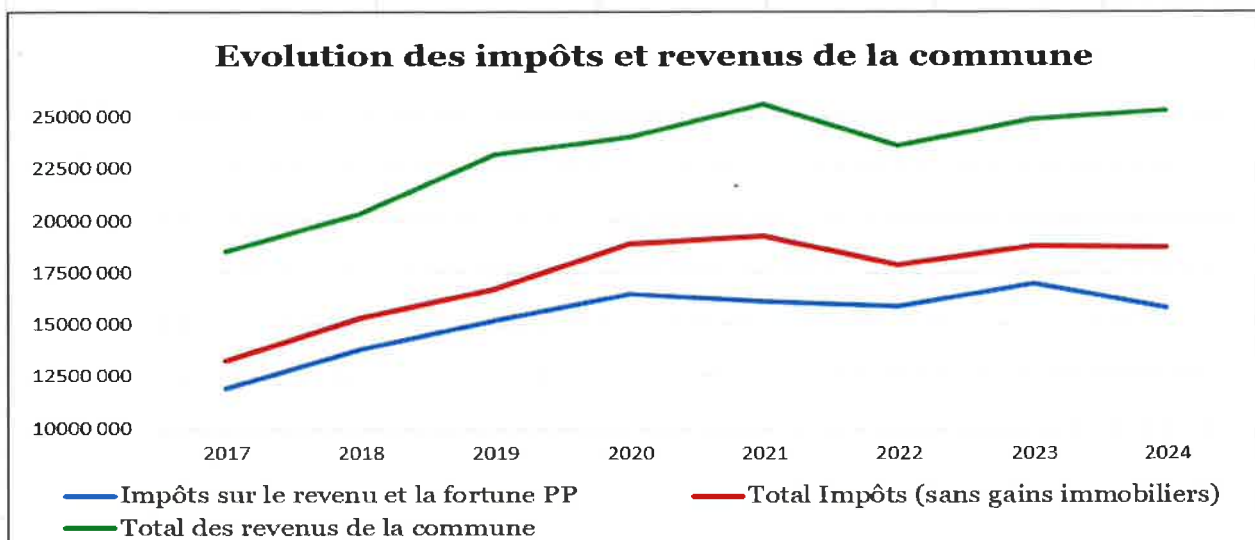


		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
40	Revenus fiscaux	18'680'901	17'378'000	18'736'024
400	Impôts sur le revenu et la fortune	15'805'676	16'010'000	16'945'302
401	Impôts sur le bénéfice et le capital PM	173'660	88'500	106'488
4021	Impôts foncier	970'717	910'000	946'716
4023	Droits de mutation	447'645	300'000	664'600
4024	Impôts successions, donations	1'264'103	50'000	52'468
406	Impôts sur les chiens	19'100	19'500	20'450
41	Patentes, concessions	840	1'000	875
42	Taxes et redevances	1'999'322	1'527'800	1'696'921
43	Revenus divers	7'560	5'500	5'900
45	Prélèv. sur fonds et financements spéciaux	4'780	139'900	223'789
46	Revenus de transfert	2'086'366	1'142'000	1'825'610
	Revenus d'exploitation (pour REX)	22'779'769	20'194'200	22'489'119
44	Revenus financiers	1'045'987	1'054'800	935'520
	Revenus Financier (pour RFI)	1'045'987	1'054'800	935'520
	Revenus Opérationnels (ROP = REX + RFI)	23'825'756	21'249'000	23'424'850
48	Revenus extraordinaires	0	0	25'000
	Revenus Extraordinaires (REO)	0	0	25'000
	Revenus Totaux (= ROP + REO)*	23'825'756	21'249'000	23'449'639

* Les revenus totaux ne comprennent pas les imputations internes qui se montent à CHF 1'513'560.

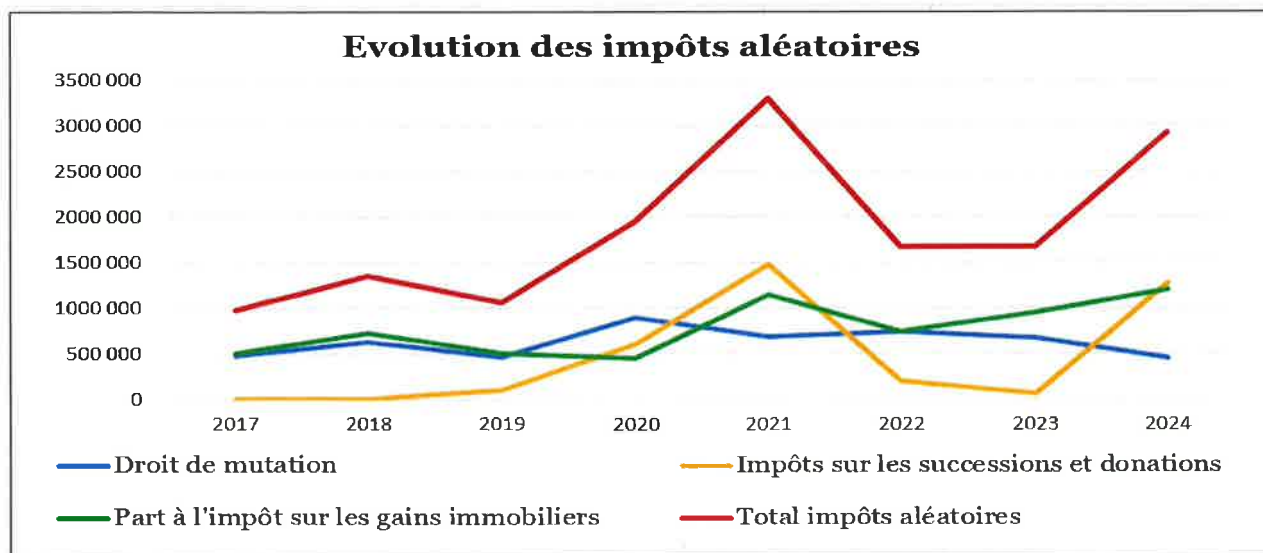
Revenus fiscaux (Rubrique 40)

Les recettes fiscales totales sont de CHF 18'680'901 en 2024, en diminution de 0,3% par rapport aux comptes 2023 (Chf 55'123.-), mais sont supérieures au budget 2024 de 7,5% (CHF 1,3 millions), ceci grâce aux impôts aléatoires comme le démontre le 2ème graphique ci-dessous.



Les impôts totaux (sans les gains immobiliers) se trouve dans la moyenne de ces 5 dernières années. En revanche on peut noter que les impôts sur les personnes physiques, tout en restant dans la tendance de ces 5 dernières années, se situent au niveau inférieur de la tendance.

En 2024 les impôts aléatoires - droits de mutation, impôts sur les successions et les donations, et impôts sur les gains immobiliers sont en augmentation par rapport aux comptes 2023 de CHF 1,2 millions et sont dans le haut de la fourchette par rapport aux 5 dernières années. Par ailleurs, ils dépassent le budget 2024 de plus de CHF 2,2 millions, nos hypothèses en la matière étant toujours conservatrices. Comme le démontre le graphique ci-dessous il existe une forte variabilité de ces impôts.



Au niveau des impôts sur les personnes physiques on constate une diminution de ces derniers par rapport à 2023 de près de 7%, et ils sont également légèrement en dessous des attentes budgétaires (-1,3%). Cette évolution est relativement similaire entre impôts sur le revenu et impôts sur la fortune. La diminution des impôts sur les personnes physiques pour la commune de Crans est quelque peu surprenante, sachant qu'au niveau cantonal ces mêmes impôts ont connu une progression de 1%.

Les rattrapages d'impôts restent importants en 2024 comme le montre le tableau ci-dessous :

Libellé	Comptes								
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rattrapage impôt sur le revenu et la fortune (IRF)	-26 668	356 328	2 223 434	2 875 939	3 137 320	2 315 681	2 339 334	2 649 469	2 769 129

Finalement même si cette source de revenu est bien moins importante pour la commune, il convient de noter la forte progression de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales qui double presque par rapport à 2023.

Évolution des revenus des impôts des personnes physiques et des personnes morales

	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Taux d'imposition	56	59	59	59	59
Impôt revenu PP	9'735'719	10'159'833	10'541'818	9'500'000	9'809'344
Impôt fortune PP	5'268'318	4'650'635	5'410'034	5'500'000	5'027'544
Impôt à la source	541'679	310'875	357'684	300'000	276'420
Impôt dép. spécial étrangers	535'479	736'044	635'764	710'000	677'850
Impôt bénéfice PM	50'943	42'428	57'348	50'000	112'423
Impôt capital PM	9'550	22'635	26'085	15'000	34'649
Impôt complé. immeubles PM	18'938	23'710	23'053	23'500	26'586
Impôt foncier	898'983	900'695	946'716	910'000	970'717
TOTAL	17'059'609	16'846'855	17'998'502	17'008'500*	16'935'533*
Total des impôts directs/revenus	70 %	75 %	77 %	80 %	71 %
Total des impôts directs/ habitant	7'189	7'147	7'425	6'942	6'898

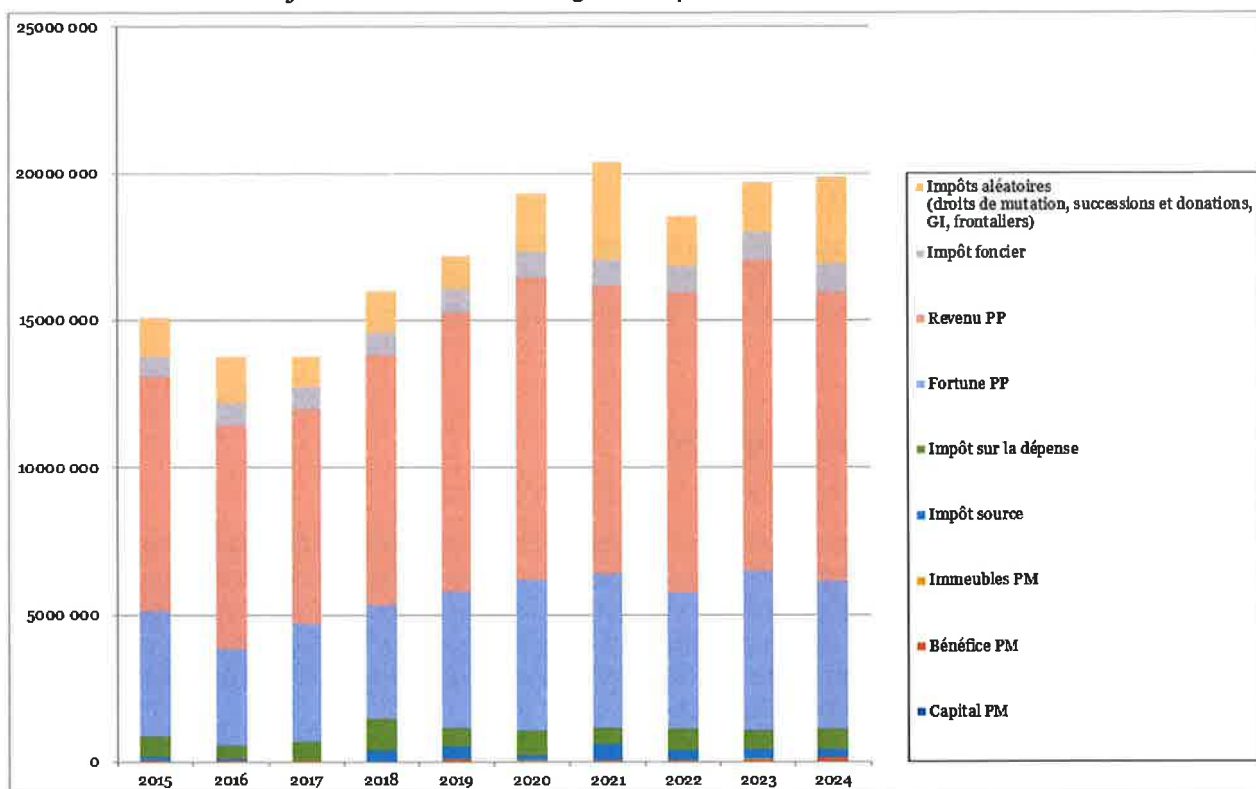
* Il est à noter que ce montant sert au calcul du point d'impôt, et ne représente pas la totalité des impôts perçus qui se montent à Chf 18'680'901 pour les comptes 2024.

Évolution du point d'impôt communal (source : fichier de décompte ou d'acompte de la péréquation)

	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Point d'impôt communal	302'505	284'269	303'238	288'279	285'226
Nombre habitants	2'373	2'357	2'424	2'450	2'455
Point d'impôt par habitant	127,50	120,60	125,10	117,70	116,20

Le graphique ci-après montre l'évolution des revenus nets de 2015 à 2024 de tous les impôts et taxes communaux (rubrique 91), après déduction des rétrocessions, défalcatons etc. Comme on peut le constater, la variabilité de ces recettes provient en grande partie des impôts aléatoires.

Évolution des recettes fiscales totales de 2015 à 2024 :



Patentes et concessions (Rubrique 41)

Comptes 2024 CHF 840 ; Budget 2024 CHF 1'000.

En diminution de CHF 160 et de CHF 35.- par rapport à 2023.

Taxes et redevances (Rubrique 42)

Comptes 2024 CHF 1'999'322 ; Budget 2024 CHF 1'527'800.

Cette rubrique couvre notamment la taxe unique de raccordement aux égouts (qui dépend du nombre de nouvelles constructions sur des parcelles qui ne sont pas encore raccordées au réseau), mais également les émoluments pour les permis de construire et d'habiter. Elle est donc fortement liée à l'activité constructive dans le village, qui est elle-même liée à la conjoncture économique et aux variations sur les taux d'intérêt.

Dans cette rubrique figure également les remboursements et participation de tiers.

Ainsi l'augmentation de CHF 471'500 par rapport au budget provient essentiellement de :

- l'augmentation des taxes uniques de raccordement aux égouts de CHF 362'000. (compte no 72000.4240.00) qui sont exceptionnellement importantes en 2024,
- l'augmentation des revenus sur les émoluments communaux des permis de construire et d'habiter de CHF 42'300.- comptes nos 79001.4210.00/01/03.
- l'augmentation des remboursements de traitements et charges sociales de CHF 53'000.- (compte no 02200.4260.00),

Revenus divers (Rubrique 43)

Comptes 2024 CHF 7'560 ; Budget 2024 CHF 5'500.

L'augmentation de CHF 2'060 provient principalement de :

- l'augmentation des cotisations de CHF 800.- (compte no 32100.4240.00) à la bibliothèque et des dons de CHF 1'250.- (compte no 029001/963001/963006.4390.00).

Prélèvement sur fonds et financements spéciaux (Rubrique 45)

Comptes 2024 CHF 4'780 ; Budget 2024 CHF 139'900

Cette rubrique comprend les éventuels prélèvements qui doivent avoir lieu pour couvrir les charges des comptes fermés, notamment pour le traitement des eaux usées ou des déchets. Les prélèvements sur des fonds affectés comme le fonds pour le développement durable passent également par cette rubrique.

La diminution de CHF 135'120.00 par rapport au budget provient du prélèvement prévu au fonds de réserve égouts qui n'a pas eu lieu de CHF 139'900.- (compte no 72000.4510.00), au contraire nous avons versé un montant de CHF 185'686.- (compte no 72000.3510.00 – rubrique 35 des charges).

Revenus de transferts (Rubrique 46)

Comptes 2024 CHF 2'086'365 ; Budget 2024 CHF 1'142'000

Les revenus de transferts correspondent à des revenus qui sont perçus par le canton et qui nous sont ensuite transférés. Les principaux éléments entrant dans cette rubrique sont les gains immobiliers, l'impôt sur les frontaliers, les rétrocessions sur la taxe aux sacs pour la collecte des déchets, mais également le montant perçu au titre de la « couche population » de la péréquation intercommunale. Finalement cette rubrique peut aussi comprendre d'éventuelles subventions que nous pouvons recevoir de la part du canton.

L'augmentation de CHF 944'365.00 par rapport au budget provient de :

- l'augmentation des revenus de l'impôt sur les gains immobiliers de CHF 902'659.- (compte no 95000.4601.00),
- l'augmentation des revenus du fonds de péréquation –couche population CHF 24'000.- (compte no 93000.4622.01),
- l'augmentation des revenus des subventions cantonales pour la protection des forêts de CHF 15'916.- (compte no 82000.4631.00),

Revenus financiers (Rubrique 44)

Comptes 2024 CHF 1'045'987 ; Budget 2024 CHF 1'054'800

Cette rubrique, qui figure à présent à part dans la présentation du résultat, regroupe des revenus qui sont considérés comme des sources de financement mais ne faisant pas partie à proprement parler de l'activité d'exploitation de la commune. Il s'agit donc de revenus des intérêts, des éventuels revenus des participations, mais surtout des revenus des immeubles du patrimoine financier et du patrimoine administratif.

La variation par rapport au budget de CHF 8'813.00 provient de :

- la diminution des intérêts moratoires et compensatoires sur les impôts de CHF 51'300.- (compte 96100.4401.01),
- l'augmentation des revenus des intérêts des placements à terme de CHF 62'400.- (compte no 96100.4499.00)
- la diminution des encaissements sur les loyers du patrimoine financier de CHF 11'100.- (comptes nos 02240.4430.01/963000.4432.01/963001.4432.00), dû à des écritures transitoires en raison du changement du système informatique de la Régie en 2023.

Imputations internes (Rubrique 49)

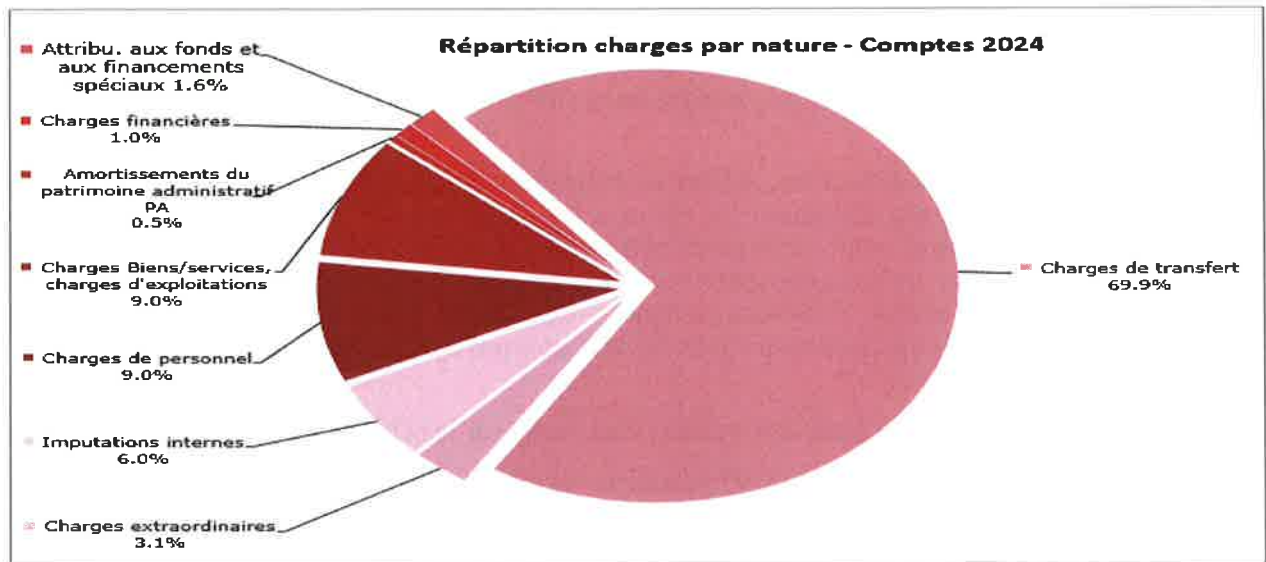
Comptes 2024 CHF 1'513'560 ; Budget 2024 CHF 1'213'200

Il s'agit de la répartition de certaines charges (frais de personnel, frais financiers et frais divers) sur les divers dicastères. Les imputations internes "charges" doivent s'équilibrer avec les imputations internes "revenus".

Évolution des charges

Le total des charges brutes (comprenant les imputations internes) s'élève à CHF 25'337'174 en 2024, soit CHF 1,9 millions de plus que le montant budgété (CHF 23'376'460). Les charges d'exploitation se montent à CHF 22'780'194 supérieur au budget de CHF 0,9 millions, mais sont inférieurs aux charges d'exploitation de 2023. Tout comme les années précédentes, les principales charges sont la participation à la cohésion sociale (anciennement facture sociale) et la contribution au fonds de péréquation.

Structure des revenus :



		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
30	Charges de personnel	2'269'439	2'190'450	2'110'572
31	Charges biens/services, charges d'exploitation	2'279'337	1'989'010	2'052'043
33	Amortissements du PA	122'985	139'000	136'595
35	Attribution aux fonds et financements spéciaux	395'616	142'550	471'251
36	Charges de transfert	17'712'817	17'443'300	18'071'938
361	Parts à des collectivités publiques	3'545'276	3'659'800	3'267'004
362	Péréquation financière et compensation de charges	14'098'585	13'700'000	14'732'215
363	Subvention à des collectivités et à des tiers	68'956	83'500	72'719
	Charges d'exploitation (pour REX)	22'780'194	21'900'010	22'827'528
34	Charges financières	263'420	258'950	245'478
	Charges financières (pour RFI)	265'793	263'250	260'351
	Charges Opérationnel (pour ROP = REX + RFI)	23'043'614	22'163'260	23'087'879
38	Charges extraordinaires	780'000	0	237'000
	Charges Extraordinaires (pour REO)	780'000	0	237'000
	Charges Totales (= ROP + REO)*	23'823'614	22'163'260	23'324'879

* Les charges totales ne comprennent pas les imputations internes qui se montent à CHF 1'513'560.

Charges de personnel (Rubrique 30)

Comptes 2024 CHF 2'269'438.95 ; Budget 2024 CHF 2'190'450.-

Cette rubrique comprend toutes les charges liées au travail pour la commune, que ce soit pour le personnel communal, pour la Municipalité ou pour le Conseil Communal.

Ce dépassement de CHF 78'988.95 par rapport au budget provient de remplacements pour cause d'accidents et de maladie, montant CHF 63'730.- (compte no 02200.4260.00) qui a été remboursé par les assurances (revenu dans la rubrique 42).

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Rubrique 31)

Comptes 2024 CHF 2'279'336.97 ; Budget 2024 CHF 1'989'010.-

Cette rubrique englobe tous les achats et entretiens du matériel, des machines, de ressources énergétiques, etc. mais également les charges liées aux frais de ramassage et de traitement des déchets, les honoraires pour différentes prestations de services (études, avocats, etc.). C'est aussi dans cette rubrique qu'apparaissent toutes les charges d'entretien d'immeubles du patrimoine administratif, des routes, du réseau d'égouts, des forêts. C'est donc une rubrique qui englobe énormément d'éléments propres à l'activité de la commune mais qui ne concerne que le patrimoine administratif.

Au sein de cette rubrique il existe certaines variations sur les éléments suivants :

- Certains frais d'études et d'honoraires sont plus élevés que prévu, notamment pour la réalisation de la certification de Cyber sécurité, ou pour les études liées au permis de construire (ces dernières étant ensuite refacturées). Ceci est compensé par d'autres charges d'étude moins importantes que prévues.
- En revanche les diverses charges d'entretien sont moins élevées que prévu, certains des travaux prévus étant inclus dans le préavis déposé pour le chalet de Poêle Chaud.

Dans la rubrique 31 apparaît également les réévaluations sur créances qui connaissent une variation exceptionnelle en 2024 avec la nécessité d'attribuer au fonds de réserve « débiteurs douteux » CHF 506'100.- sur la base du décompte de l'ACI. C'est cet élément qui explique le dépassement de CHF 290'326 par rapport au budget de la rubrique Charges de biens et services et autres charges d'exploitation. Ainsi, si l'on ne tient pas compte de cette réserve, il apparaît que les charges de la rubrique 31 se montent à CHF 1'770'863 et sont inférieures au budget et aux comptes 2023.

Amortissements patrimoine administratif PA (Rubrique 33)

Comptes 2024 CHF 122'984.75 ; Budget 2024 CHF 139'000.-

Sous MCH2 on distingue les charges d'amortissement du patrimoine administratif et qui servent à calculer le résultat d'exploitation, des amortissements du patrimoine financier qui apparaissent dans les charges financières (rubrique 34).

Ce montant est en diminution de CHF 16'016.- par rapport au budget grâce aux amortissements supplémentaires réalisés en 2023, voir tableau ci-dessous.

• Amortissements du patrimoine administratif PA

	Comptes 2024		Budget 2024	
Comptes 2024	CHF	122'984.75	CHF	139'000.00
Amortissement réfection de 3 courts de tennis préavis no 23/2024	CHF	12'423.70	CHF	0.00
Amortissement Aménagement Arrêt de bus « Aux Landes » préavis no 12/2022	CHF	6'830.65	CHF	11'000.00
Amortissement étude réaménagement parc. No 32 préavis no 15/2023	CHF	1'517.60	CHF	12'000.00
Amortissement de la mise en séparatif	CHF	102'212.80	CHF	116'000.00

Attribution aux fonds et financements spéciaux (rubrique 35)

Comptes 2024 CHF 395'615 ; Budget 2024 CHF 142'550

Cette rubrique correspond aux différentes dotations aux fonds de réserves, que ce soit pour les égouts ou les déchets (principe du compte fermé), les fonds de rénovation ou de renouvellement, le fonds pour le développement durable ou encore pour le compte fermé du port.

Le dépassement de CHF 253'065 par rapport au budget provient de :

- L'attribution de l'excédent de revenus de CHF 185'696 sur le fonds de réserve Épuration des eaux usées (compte fermé)
- L'attribution au fonds pour le développement durable de CHF 73'915 qui correspond au revenu Romande Energie taxe usage du sol (cpté n° 95000.4240.01)

Port (chapitre 6310)

De 2014 à 2020, les revenus du chapitre port ne permettaient pas de couvrir entièrement les charges d'exploitation. Dès lors, la Municipalité a décidé de comptabiliser les excédents de charges de ces années sur un compte au bilan « Avances aux financements spéciaux » pour un total de CHF 269'893, montant qui est amorti par le chapitre Port.

Depuis l'exercice 2021, grâce aux excédents de revenus dudit chapitre, le solde au 31.12.2023 était de CHF 73'320,80. Après le versement de l'exercice 2024 de CHF 45'965,01, le solde au 31.12.2024 est de CHF 27'355,79.

Cette opération est rendue possible suite à la validation cantonale du nouveau règlement du port en décembre 2020, dont la tarification est entrée en vigueur en 2021.

Charges de transferts (Rubrique 36)

Comptes 2024 CHF 17'712'817 ; Budget 2024 CHF 17'443'300

Il s'agit de notre rubrique de charges la plus importante, car elle regroupe les participations à des charges cantonales et intercommunales. Elle est en augmentation par rapport au budget 2024 de Chf 269'500.-.

Ces charges échappent totalement au contrôle de la Municipalité. Elles représentent 80% des charges de la commune dans les comptes 2024 contre 78% au budget 2024 et 81% dans les comptes 2023.

Charges péréquatives

En 2024, en raison d'impôts aléatoires largement supérieures aux montants mis au budget, les charges péréquatives, qui sont directement déterminées par ces derniers, augmentent proportionnellement ce qui explique le dépassement par rapport au budget. Il convient de noter que 2024 est heureusement la dernière année avec l'ancien système péréquatif LPIC (remplacé pour 2025 par la NPIV).

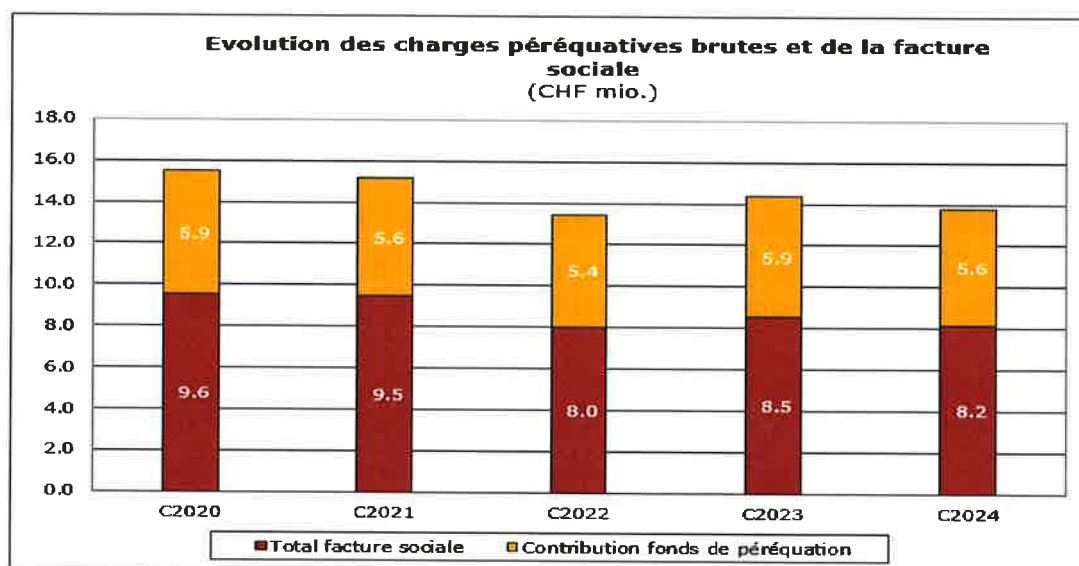
Ainsi en 2024 notre participation à la cohésion sociale (PCS, anciennement « facture social ») se monte à 8,2 millions, ce qui est inférieur au montant payé en 2023, et ceci malgré le fait que le montant de la PCS à répartir entre communes augmente en 2024 à CHF 806,7 millions contre CHF 792,8 millions en 2023 (+1,8%). La charge pour la péréquation brute est de 5,6 millions, dont il faut déduire le montant de la compensation « couche population » qui constitue un revenu de CHF 674'000, pour arriver à la péréquation nette de CHF 4,9 millions. Globalement les montants à payer au titre de la péréquation sont moins importants en 2024 qu'en 2023 d'environ CHF 0,6 millions, ce qui peut probablement s'expliquer par la diminution de nos impôts sur les personnes physiques et la baisse de la valeur de notre point d'impôt entre ces deux années.

Au final nos charges péréquatives brutes totales sont estimées à CHF 14,1 millions pour l'année 2024, contre CHF 13,7 millions au budget 2024 et CHF 14,7 millions aux comptes 2023.

Si l'on tient compte de la couche population (revenu), nos charges péréquatives nettes totales se montent à CHF 13,4 millions pour l'année 2024, contre CHF 13,05 millions au budget 2024 et CHF 14,1 millions aux comptes 2023. À elles seules, ces charges représentent 56 % des charges communales et consomment 74% des revenus nets d'impôts.

Voici le tableau récapitulatif des éléments de la cohésion sociale (« facture sociale ») et de la péréquation présentés sous le régime LPIC pour la dernière année.

Charges péréquatives (CHF)	Décompte final 2023	Budget 2024	Acomptes 2024	Comptes 2024
Part. à la cohésion sociale	8'527'479.-	7'820'000.-	8'321'212.-	8'182'212.-
Part. péréquation direct (net)	5'200'277.-	4'880'000.-	4'943'146.-	4'922'144.-
Part. à la police cantonale	341'616.-	350'000.-	352'729.-	320'229.-
Total	14'069'372.-	13'050'000.-	13'617'087.-	13'424'585
Revenus nets d'impôts (Sans défalcation)	18'786'276.-	17'343'000.-		18'143'044.-
En % des revenus nets d'impôts	74,9%	75,3%		74,0%
Revenus/fortune PP	16'945'301.-	16'010'000.-		15'805'675.-
En % des revenus et fortune PP	83,0%	81,5%		84,9%



Analyse des données facture sociale et péréquation

Analyse des données facture sociale et péréquation

		2019	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024	%
Revenus impôts	Acomptes Canton	12'755'325	14'604'583	+14,50	16'104'312	+10,25	17'319'484	+7,55	17'044'751	- 1,60	16'943'674	- 0,60
	Budget communal	14'108'000	15'926'500	+12,90	16'670'000	+4,65	19'554'500	+17,30	19'703'500	+ 7,60	17'378'000	+11,80
	Comptes finaux	16'090'610	17'323'530	+7,65	17'044'751	-1,60	16'845'579	-1,15	18'848'524	+ 6,70	18'674'522	- 0,95
Facture sociale	Acomptes Canton	7'104'574	8'642'365	+21,60	8'971'541	+3,80	9'331'474	+4,00	9'698'249	+ 3,95	8'321'212	- 14,20
	Budget communal	7'141'781	9'072'685	+27,05	9'347'000	+3,05	10'666'500	+14,10	10'544'000	- 1,15	7'820'000	- 1,15
	Comptes finaux	8'691'805	9'570'225	+10,10	9'506'512	-0,65	8'029'884	-15,55	8'527'479	+ 6,20	8'182'212	- 4,05
Provision facture sociale		1'593'500	955'000		530'689		0		370'125		0	
Remboursement facture sociale		0	0		0		1'308'000		1'170'771		139'000	
Paiement du solde facture sociale		1'587'227	927'860		534'970		6'409		0		0	
Péréquation	Acomptes Canton	3'649'632	4'998'342	+36,95	5'035'420	+0,75	5'323'884	+5,70	5'206'612	- 2,20	4'943'144	- 5,05
	Budget communal	3'902'501	5'108'000	+30,90	6'021'000	+17,85	6'485'000	+7,70	6'376'000	- 1,70	5'530'000	- 13,25
	Comptes finaux	4'164'203	5'326'124	+27,90	5'038'666	-5,40	4'815'531	-4,40	5'200'277	+ 8,00	5'596'144	+ 7,60
Provision péréquation		1'428'000	492'000		51'091		484'000		6'000		0	
Remboursement péréquation		0	0		0		23'953		6'333		21'000	
Paiement du solde péréquation		514'573	327'782		3'237		0		0		0	

Note : Les comptes finaux d'impôts de 2022 sont la base de calcul des acomptes 2024 de la facture sociale, etc.;
idem pour la péréquation
na: chiffres non disponibles au 25.04.2025

Charges intercommunales et participation aux charges cantonales

Parallèlement aux charges péréquatives la commune est partie prenante de nombreuses associations intercommunales dont les tâches sont variées. Cela induit des charges se montant à CHF 3,3 millions soit 14% des charges de la commune. Finalement la commune participe également à des charges cantonales (en plus des charges péréquatives) qui se montent à CHF 173'534.

Le tableau ci-après récapitule les charges cantonales et intercommunales.

Comptes	Libellés	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
		Chf	Chf	Chf	Chf
361	Charges associations intercommunales				
11100.3612.00	Participation Police intercommunale	382 531	395 633	498 500	434 257
15000.3612.00	Participation au groupement SDIS	94 321	91 735	100 000	98 790
16201.3612.00	Participation au groupement ORPC	45 863	48 712	52 000	49 072
21200.3612.00	Participation enseignement primaire (APEJ)	650 570	650 942	723 000	650 636
21300.3612.00	Participation enseignement secondaire (APEJ)	647 386	657 188	706 000	709 196
21800/3612.00	Participation Accueil de jour (APEJ)	544 840	651 574	710 000	751 472
21900.3632.00	Biblio./ludothèque de TS (APEJ)	31 072	27 380	32 000	25 806
72000.3612.00	Participation aux SITSE	450 488	444 322	450 000	484 388
73000.3612.00	Participation à la Sadec	10 646	10 985	11 000	11 359
79002.3612.00	Participation Région Nyon	6 144	62 373	68 000	60 600
62900.3612.00/01/03	Participation aux TP Rég Nyon/TS	12 696	13 384	33 000	34 631
82000.3612.00	Participation au groupement forestier	0	0	19 500	19 458
Divers.3612.00	Autres participations intercommunales	40 575	48 004	52 700	57 172
	Charges intercommunales totales	2 917 132	3 102 232	3 455 700	3 386 837
	Charges Cantonales				
21400.3611.00	Participation écoles musiques (FEM)	22 543	22 420	23 500	23 028
62100.3611.00	Participation aux transports publics	121 430	126 016	155 500	125 035
21800.3611.00	Participation FAJE	11 865	11 785	12 500	12 120
57100.3611.00	Participation ARAS	6 715	6 599	7 000	5 535
Divers.3611.00	Autres participations cantonales	6 090	5 680	8 600	7 816
	Charges cantonales totales (sans péréquation)	168 643	172 500	207 100	173 534
362	Péréquation financière et compensation de charges				
11101.3621.01	Participation Police cantonale	334 828	343 069	350 000	320 229
93000.3622.10	Fonds de péréquation - contribution	5 459 832	5 854 612	5 530 000	5 596 144
93001.3621.30	Participation à la cohésion sociale	8 027 755	8 534 534	7 820 000	8 182 212
Total 362	Péréquation Brut	13 822 415	14 732 215	13 700 000	14 098 585
93000.4622.01	Fds péréquation – couche population	-620 348	-654 131	-650 000	-674 000
Total 362 (net)	Péréquation Net	13 202 067	14 078 084	13 050 000	13 424 585
	Total des charges cantonales/intercommunales	17 066 473	18 071 938	17 443 300	17 712 817
	Charges totales (sans imput. Int)	21 473 638	23 324 879	22 163 360	23 823 614
	En % des charges totales	75%	77%	79%	74%
	Péréquation net en % des charges totales	61%	60%	59%	56%

Charges financières (Rubrique 34)

Comptes 2024 CHF 263'420.31 ; Budget 2024 CHF 258'950.00

MCH2 distingue les activités fondamentales d'une commune des activités pouvant servir à son financement. Par conséquent les charges ayant trait à l'activité du patrimoine financier font parties de la rubrique charges financières. Se retrouveront ainsi dans cette rubrique des éléments tels que les charges d'entretien des immeubles du patrimoine financier, ou les amortissements de ces derniers.

Cette augmentation de CHF 4'470.31 provient essentiellement de la « rubrique 343 » liée aux charges des frais d'entretien des immeubles du patrimoine financier (PF), notamment aux travaux d'entretien nécessaires dans l'immeuble des Artisans 6 suite aux différents changements de locataires.

- *Amortissements du patrimoine financier PF*

	Comptes 2024		Budget 2024	
Comptes 2024	CHF	49'500.00	CHF	49'500.00
Amortissement locaux de la crèche préavis no 59/2016	CHF	49'500.00	CHF	49'500.00

Charges extraordinaires (Rubrique 38)

Comptes 2024 CHF 780'000.- ; Budget 2024 CHF 0.00

Les charges extraordinaires sont celles qui ne font pas partie de l'activité opérationnelle de la commune.

L'augmentation de CHF 780'000 en 2024 de ces charges provient des attributions aux préfinancements d'un montant de CHF 755'000 selon répartition suivante :

- Préfinancement crédit d'étude rénovation centre communal préavis no 37/25 CHF 408'000.-
- Préfinancement phase étude 1^{ère} étape réaménagement zone loisirs préavis no 31/24 CIIF 142'000.-
- Préfinancement réfection chalet Poêle Chaud préavis no 40/25 CHF 205'000.-

ainsi que de la compensation d'un revenu comptabilisé en 2023 et qui n'a plus lieu d'être.

Les préfinancements permettront dans les années futures de couvrir les charges d'amortissements annuels des préavis concernés, et dureront par conséquent le même temps que les amortissements propres à chacun de ces préavis.

Imputations internes (Rubrique 39)

Comptes 2024 CHF 1'513'560.- ; Budget 2024 CHF 1'213'200

Il s'agit de la répartition de certaines charges (frais de personnel, frais financiers et frais divers) entre dicastères. Les imputations internes "charges" doivent s'équilibrer avec les imputations internes "revenus". Les imputations internes de frais de personnel visent à attribuer nos charges de personnel en fonction des activités qui sont conduites par les employés communaux, aux différents postes du budget.

Indicateurs financiers

Le canton propose une série d'indicateurs financiers, qui sont notamment adaptés au passage à MCH2, et qui permettent d'évaluer de manière objective l'évolution des finances communales.

Couvertures charges

Ce ratio permet de savoir dans quelle mesure les revenus courants couvrent les charges courantes.

Formule de calcul :

$$\frac{\text{Revenus courants}}{\text{Charges courantes}}$$

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2024	2023	2022	2021	2020	2022 - 2024
103%	103%	106%	108%	99%	104%
≥ 100% : pas d'excédent de charges 99% – 99,9% : acceptable 95% – 99% : insuffisante < 95% : problématique		<i>Indique le rapport entre revenus et charges courantes. Selon la « règle d'or » de la gestion financière, revenus et charges courantes devraient s'équilibrer à moyen terme. À la différence des autres indicateurs, la moyenne est calculée sur 3 ans.</i>			

Cet indicateur montre une situation positive pour la commune, les charges courantes étant couvertes par les revenus courants. L'objectif à long terme étant d'avoir une situation à l'équilibre ou quasi-équilibre soit entre 100% et 103%. L'évolution de ces dernières années montre que nous tendons vers cela.

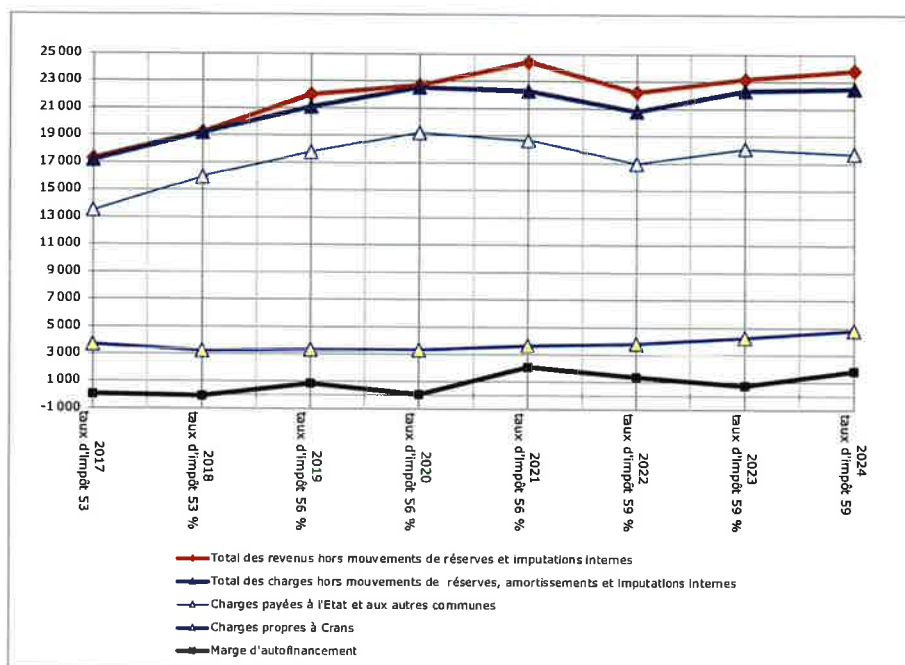
Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement représente les moyens financiers, dégagés par l'activité de la commune, qui peuvent permettre d'investir ou de rembourser de la dette. Il peut notamment servir à calculer la capacité d'endettement de la commune ou s'il est nécessaire d'augmenter les revenus, afin de pouvoir couvrir un certain niveau d'endettement.

Le tableau et le graphique montrent l'évolution de la marge d'autofinancement entre 2017 et 2024 (source : comptes par nature) :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Revenus bruts (1)	18'545'067	20'385'552	23'204'951	24'079'086	25'652'590	23'630'717	24'923'267	25'339'317
Charges brutes (2)	18'772'690	21'063'765	23'234'002	24'194'846	24'798'774	22'764'608	24'798'505	25'337'175
Résultat (1-2=3)	-227'623	-678'213	-29'051	-115'760	853'816	866'109	124'762	2'142
Total amort. et var. réserves (4)								
(compris dans 2)	290'872	615'644	868'723	182'281	1'216'569	516'362	620'306	1'824'941
Marge Auto								
Financement 3+4	63'249	-62'570	839'672	66'521	2'070'385	1'382'470	745'067	1'827'083

Il ressort que la marge d'autofinancement de la commune a varié fortement ces dernières années.



Taux d'autofinancement

Le taux d'autofinancement nous indique le pourcentage des revenus courants qui sont disponibles pour l'autofinancement, ceci dans une situation de *statu quo* du niveau des impôts. Cet indicateur permet donc de déterminer la proportion des revenus courants qui est disponible pour financer de nouveaux investissements et/ou réduire sa dette.

Formule de calcul :

$$\frac{\text{Autofinancements}}{\text{Revenus courants}}$$

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2024	2023	2022	2021	2020	2020 - 2024
7.5%	3.2%	6.0%	8.3%	-0.4%	5.0%
> 10% : bon 6% – 10% : suffisant 3% – 6% : insuffisant < 3% : mauvais		Indique la part des revenus courants qu'une collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements, c'est-à-dire sans recourir à l'emprunt.			

Comme le montre cet indicateur, qui est très variable d'une année à une autre, la capacité moyenne de ces 5 dernières années à financer des investissements par nos revenus est insuffisante. Ceci montre la nécessité à recourir à l'emprunt pour les financer.

Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement indique quel est la part des investissements nets de la commune qui est financée par la marge d'autofinancement.

Formule de calcul :

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Dépenses nettes d'investissement}}$$

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2024	2023	2022	2021	2020	2020 - 2024
47.7%	254.0%	742.8%	803.7%	-1.0%	164.8%
≥ 100% : optimal 80% – 100% : acceptable à bon 50% – 80% : insuffisant < 50% : problématique		Indique la part des investissements nets de la commune financée directement par la marge d'autofinancement provenant de son exploitation annuelle.			

Taux d'endettement net

Cet indicateur détermine la part des revenus fiscaux annuels qui est nécessaire pour amortir la dette nette de la commune.

Formule de calcul :

$$\frac{\text{Dette nette}}{\text{Revenus fiscaux corrigés}}$$

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2024	2023	2022	2021	2020	2020 - 2024
-118.4%	-127.9%	-128.4%	-110.0%	-105.2%	-118.4%
< 100% : bon 100% – 150% : acceptable 150% – 200% : mauvais > 200% : problématique		La différence entre les engagements de la commune et son patrimoine financier représente sa dette nette ou, si négative, sa fortune nette. Il est tenu compte des dettes nettes des associations de communes. Afin de déterminer si la dette nette d'une commune est supportable, celle-ci est rapportée à ses revenus fiscaux retraités pour tenir compte des effets redistributifs de la péréquation.			

Comme le montre cet indicateur notre patrimoine financier couvre largement notre dette nette et ceci en tenant compte des dettes des associations de communes.

Dette brute par rapport aux revenus :

En comparant la dette brute aux revenus courants, cet indicateur mesure le temps qu'il faudrait à la commune pour éteindre sa dette, si elle y consacrait la totalité de ses revenus courants. Ainsi, un résultat de 100% indique qu'il faudrait utiliser la totalité des revenus d'une année pour éteindre l'endettement de la commune (50% représentant 6 mois et 200% représentant 2 ans).

Formule de calcul :

$$\frac{\text{Dette brute}}{\text{Revenus courants}}$$

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2024	2023	2022	2021	2020	2020 - 2024
46.0%	11.2%	11.6%	10.5%	17.9%	19.6%
< 100% : bon 100% – 150% : acceptable 150% – 200% : mauvais > 200% : problématique		Renseigne sur la part des revenus courants qui serait nécessaire pour amortir complètement la dette brute de la collectivité publique. Il est tenu compte des dettes brutes des associations de communes.			

Part des charges d'intérêts :

Le poids des intérêts passifs de la dette montre la part des revenus fiscaux qui sont affectés au financement des intérêts passifs, et montre le risque lié au taux d'intérêt.

Formule de calcul :

$$\frac{\text{Charges d'intérêts nets}}{\text{Revenus courants}}$$

(charges d'intérêts-revenus des intérêts)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2024	2023	2022	2021	2020	2020 - 2024
-0.5%	-0.2%	-0.8%	-0.5%	-0.4%	0%
< 2% : bonne 2% – 5% : acceptable 5% – 8% : forte > 8% : mauvaise		Indique quelle proportion des revenus courants est affectée au paiement des charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre budgétaire est élevée.			

Part du service de la dette

Cet indicateur vise à déterminer la part des revenus courants qui doit être consacrée au paiement des intérêts nets et des amortissements obligatoires.

Formule de calcul :
$$\frac{\text{Service de la dette}}{\text{Revenus courants}}$$

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2024	2023	2022	2021	2020	2020 - 2024
0.0%	0.4%	-0.3%	0.2%	0.4%	0.1%
< 5% : faible 5% – 10% : acceptable 10 – 15% : élevée > 15% : excessive		<i>Indique dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements grèvent les revenus courants. Une part élevée résulte en un amoindrissement de la marge de manœuvre budgétaire.</i>			

Proportion des investissements

Avec cet indicateur il s'agit de déterminer quel est la part des investissements par rapport à l'ensemble des dépenses de la commune.

Formule de calcul :
$$\frac{\text{Dépenses brutes d'investissement}}{\text{Dépenses totales}}$$

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2024	2023	2022	2021	2020	2020 - 2024
15.1%	1.3%	0.9%	1.4%	1.0%	4.3%
> 20% : élevée 10% – 20% : moyenne 5% – 10% : faible < 5% : très faible		<i>Indique l'intensité de l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.</i>			

Cet indicateur montre une progression des dépenses d'investissements, et qui devrait se poursuivre ces prochaines années afin d'entretenir le patrimoine de la commune.

Conclusion

Globalement ces indicateurs montrent une situation saine de la commune. Les charges courantes sont couvertes tout en dégageant une certaine capacité d'autofinancement. Cependant en cas d'investissement important nous devons avoir recours à l'emprunt. Par ailleurs notre capacité à faire face à notre situation d'endettement est bonne. Le point à suivre est la part des dépenses d'investissement qui sont faibles en moyenne sur ces 5 dernière années.

Évolution du bilan

Actif

Liquidités et placement à court terme

Le montant de nos liquidités au 31.12.2024 s'élève à CHF 2'172'486. A ces liquidités il faut déduire le paiement de la facture de la péréquation du 4ème trimestre 2024 de Chf 1'235'786 qui était due au 31.12.2024 et qui a été payée le 7 janvier 2025. Cette facture explique également le montant important des engagements courants – fournisseurs au passif

Les placements à court terme ont diminué par rapport à 2023 suite au paiement des différents acomptes de la « facture sociale » PCS de 2023 qui avaient été retenus afin de contester le poids de la participation à la cohésion sociale (PCS).

Créances Fiscales

Comme cela a été indiqué précédemment nous avons dû créer une réserve pour débiteurs douteux sur la base du décompte de l'ACI. Cette provision est portée en déduction des créances fiscales, la rubrique 1012 est donc comptabilisée en nette de cette provision.

Immobilisations corporelles

Au niveau du patrimoine financier la valeur de la crèche diminue reflétant l'amortissement ordinaire pour l'année. Pour ce qui est du patrimoine administratif il augmente en raison de la construction des padels au TPC (dont la propriété a été transférée par le TPC à la commune selon le principe que les installations sportives de la commune sont propriété communale), alors que les collecteurs d'égouts (mise en séparatif) ont fait l'objet du bouclage du préavis 29/24 de CHF 36'212 et sont régulièrement amortis.

Prêts

L'APEJ a remboursé un prêt qui datait des années 2014 et 2015 (créé pour des besoins de fonds de roulement). Pour la création du Groupement Forestier nous participons, comme toutes les communes membres, à la constitution du fonds de roulement de l'association ce qui constitue un prêt à cette dernière.

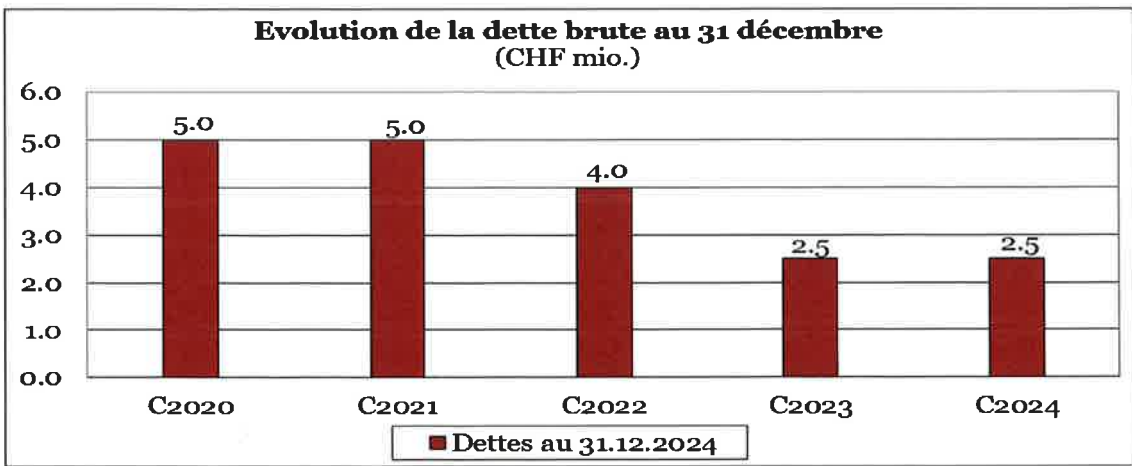
Passif

Passif de régularisation

Les passifs transitoires diminuent fortement suite au paiement des acomptes 2023 de PCS (« facture sociale ») retenus et qui étaient comptabilisés de cette manière en attente de leur paiement.

Emprunts

Le montant de notre dette au 31.12.2024 est toujours de CHF 2,5 millions, montant qui vient à échéance le 30 juin 2026.



Capital propre

Le capital de la commune augmente de CHF 1'107'263 grâce aux attributions aux différents fonds de réserves (épuration, développement durable, rénovation) mais surtout en raison du bon résultat de l'année permettant différents préfinancements.

Vœu N° 1-2022F

La même société révise les comptes de la commune depuis 2011. La Cofin réitère son souhait que la Municipalité propose et mette en œuvre un principe de rotation du réviseur, l'objectif étant d'éviter qu'une situation de complaisance se développe avec les années.

La Cofin entend les arguments de la Municipalité en faveur d'un changement de réviseur après le passage à la norme comptable MCH2, et maintient ce vœu pro memoria.

Vœu No 1-2023F

La Cofin demande à la Municipalité d'exposer au conseil les conséquences financières prévisibles pour la commune suite au non-paiement des acomptes et en particulier d'indiquer si des intérêts moratoires seront dus.

Une réponse orale avait été donnée par M. le Syndic lors de la séance du Conseil Communal du 27 juin 2024. En complément on peut préciser que le décompte final pour les charges péréquatives 2023 a été réglé et ce dernier ne comprenait aucune charge d'intérêt moratoire.

Observation No 1-2023F

S'agissant des dépenses imprévisibles et urgentes, la Cofin souhaite plus de rigueur dans l'application de ce principe tout en reconnaissant que la Municipalité doit bénéficier d'une certaine latitude pour rester réactive. Nous rejoignons la CoGes dans cette réflexion.

Les comptes 2024 montrent la volonté de la Municipalité à respecter le budget dans les domaines qui sont de sa compétence. Globalement les comptes 2024 sont en lignes avec le budget.

Conclusion

En conclusion on constate que :

- L'année 2024 clôture avec un résultat opérationnel positif de CHF 782'142. Cela permet une attribution à différents préfinancements pour des projets futurs dont les préavis ont été acceptés par le Conseil Communal pour une montant de CHF 755'000.
- Suite à ces écritures extraordinaires le résultat total est un excédent de recettes de CHF 2'142. Ce montant sera attribué à la réserve de politique budgétaire.
- Ce résultat est dû aux impôts aléatoires qui sont à un niveau très élevé.
- Les charges péréquatives représentent plus de la moitié de nos charges (56%), et consomment 74% de nos revenus nets d'impôts. Au total les charges cantonales et intercommunales représentent 71%.
- 2024 est la dernière année avec le système péréquatif de la LPIC. Nous espérons que la NPIV apportera une plus grande stabilité et prévisibilité de nos charges.
- Les charges du ménage communal (personnel, biens et services et charges financières corrigées d'éventuelles écritures exceptionnelles) se montent en 2024 à CHF 4,31 millions et sont sous contrôle. Elles sont inférieures au budget 2024 (CHF 4,44 millions) ainsi qu'au compte 2023 (CHF 4,41 millions)
- Les indicateurs financiers montrent une situation qui est saine : les charges courantes sont couvertes tout en dégageant une certaine capacité d'autofinancement.

RÉSULTAT

L'excédent de recettes, après attributions aux préfinancements et mouvements de réserves, s'élève à

CHF 2'142.22

CAUTIONNEMENTS

En faveur de :	Au 31 décembre 2024	
ARSCO	CHF	2'562'000.00
SITSE	CHF	4'050'056.00

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ORPC	CHF	38'314.05
------	-----	-----------

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le préavis No 42/25 concernant les comptes 2024 ;

Où le rapport de la Commission des finances, chargée de l'étude de cet objet selon les dispositions de l'article 93 du Règlement du Conseil communal ;

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'adopter le rapport sur les comptes de l'exercice 2024, tel que présenté ;
2. de décharger la Municipalité de son mandat pour l'exercice 2024 ;
3. de décharger la Commission des finances de son mandat pour l'année 2024 ;

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance 12 mai 2025, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal du 23 juin 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Robert Middleton



La Secrétaire



Pascaline Keller

Annexes:

Comptes de fonctionnement d'investissements et du bilan 2024, comprenant :

1. Résultat de l'exercice 2024– amortissements supplémentaires/attributions aux fonds de réserves
- 1a Tableau des charges et des revenus selon la classification administrative
- 1b Tableau des charges et revenus par nature
- 2 Dépenses et recettes d'investissements
- 3 Bilan au 31.12.2024 avec comparaison 2023